

undefined - lundi 23 janvier 2023

Alpes du sud

Hautes-Alpes : une doctrine énergies renouvelables présentée “au cours du 1^{er} semestre 2023”

N.M.

Si le préfet a retoqué le projet photovoltaïque à Garde-Colombe le 16 décembre 2022, c'est qu'il était incompatible avec le plan local d'urbanisme et la charte du parc naturel régional des Baronnies provençales, indique la préfecture des Hautes-Alpes. “Une application du droit tel qu'il est aujourd'hui défini”, en résumé. Et non une soumission au diktat des agriculteurs – même si “la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes est évidemment un partenaire institutionnel essentiel dans la gestion du foncier agricole et de l'évaluation de l'impact d'un tel projet”.

Alors que le projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables est actuellement en débat au Parlement, une doctrine départementale d'implantation des énergies renouvelables est en cours d'élaboration par les services de l'État, à la demande du préfet Dominique Dufour. Présentée “au cours de ce premier semestre 2023”, “elle permettra d'aider tous les porteurs de projets, qui sauront ainsi ce qui est possible de faire, où et comment, en respect des enjeux de biodiversité et de foncier agricole”.